

C.C.T.P.
CENTRE HOSPITALIER
DE BEZIERS
REEMPLACEMENT DES
PLAQUES DE POLYCARBONATE
SUR SKYDOMES

SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**
- II. DESCRIPTION GENERALE**
- III. PROGRAMME DES BESOINS**
- IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**
- V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES DU LOT**

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet la réfection de 2 skydômes
Remplacement des plaques de polycarbonate

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- De la réglementation Type U et J
- Des dispositions générales applicables aux ERP

Cette consultation se décompose en 1 lot unique :

▪

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

→ ETAT DES LIEUX

SITE MONTIMARAN 2 Rue Valentin Haüy 34500 BEZIERS

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.

Cette dernière sera remise avec le dossier des offres.

III – PROGRAMME DES BESOINS

→ PRESCRIPTIONS COMMUNES

Principalement, les travaux prévus concernent :

Le remplacement des plaques de polycarbonates épaisseur 8 mm

Avec la réfection des joints d'étanchéité

IV – PROGRAMME TECHNIQUE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.

- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...

- Enlèvement des déchets et nettoyages

- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la Bonne exécution de ses travaux.

- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux).

→ OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

Ces travaux seront à réaliser du 27 mai 2024 au 10 juin 2024

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES .CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D' ORIGINE.

V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES du LOT

CCTP

LOT unique

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :

GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79

georges.blazquez@ch-beziers.fr

LOT unique

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise :

- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature des travaux
- La fourniture et remplacement des plaques de polycarbonate épaisseur 8 mm sur les 2 skydomes
- La réfection des joints d'étanchéité
- Traitement des déchets
-
-



**A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT
NETTOYAGE DU CHANTIER**

CCTP

LOT unique

2 – LOCALISATIONS

Toiture terrasse patio central du site MONTIMARAN

→ Visite initiale :

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ Réception des travaux :

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité et un procès-verbal de réception sera délivré